

Résolution sur les pertes et gaspillages alimentaires

Visioconférence | 19-29 janvier 2021

- ALARMEE** par les conséquences néfastes du changement climatique sur la sécurité alimentaire mondiale, le développement durable et l'éradication de la pauvreté ;
- CONSCIENTE** du fait que les émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant de l'activité humaine sont le principal facteur du changement climatique ;
- RAPPELANT** que la production, la transformation, la conservation, l'emballage et le transport de nourriture contribuent de manière significative à l'émissions de gaz à effet de serre et à la diminution des ressources en eau, en terre, en énergie, en travail et en capital partout dans le monde ;
- RELEVANT** que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que chaque année, un tiers de la nourriture produite dans le monde à des fins de consommation humaine est perdue ou gaspillée alors qu'un neuvième de la population mondiale souffre de sous-alimentation chronique ;
- PRECISANT** que les pertes et gaspillages alimentaires représentent huit pour cent des émissions de gaz à effet de serre dans le monde ;
- RAPPELANT** que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre de l'objectif de développement durable (ODD) 12 de l'Agenda 2030, a appelé les Etats à établir des modes de consommation et de production durables ;
- PRECISANT** que sous l'ODD 12, la cible 12.3 appelle à une réduction de moitié des déchets alimentaires dans le monde d'ici à 2030 et à une diminution des pertes à tous les stades de la chaîne alimentaire ;
- RAPPELANT** que la FAO est chargée, au plan international, de superviser la mise en œuvre de ces cibles ;
- CONSCIENTE** du fait que la problématique des pertes et gaspillages alimentaires ne se pose pas dans les mêmes termes dans les pays du Sud que dans ceux du Nord ;
- PRECISANT** que dans les pays du Sud, les pertes à déplorer se situent principalement, sur la chaîne alimentaire, entre les stades de la production et de la distribution alors que dans les pays du Nord, ces pertes se situent au stade de la distribution et de la consommation ;
- RELEVANT** que la grande majorité des initiatives visant à réduire les pertes et gaspillage alimentaire émanent d'organisations de la société civile ou d'organismes privés ;

REGRETTANT que les Etats ne disposent pas, pour la plupart d'entre eux, de stratégie nationale de réduction des pertes et gaspillages alimentaires ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement :

EXHORTE les Etats et gouvernements de l'espace francophone à prendre rapidement les mesures permettant d'atteindre des modes de production et de consommation durables ;

INVITE les Etats et gouvernements de l'espace francophone à élaborer des stratégies nationales en matière de lutte contre les pertes et gaspillages à tous les stades de la chaîne alimentaire ;

APPELLE les parlementaires de l'espace francophone à thématiser la problématique des conséquences sociales et environnementales des pertes et gaspillages alimentaires au sein de leur parlement national ;

DEMANDE aux Etats et gouvernements situés au sud de l'espace francophone de créer sans tarder un environnement propice au financement de solutions techniques permettant de réduire les pertes post-récolte notamment par des mesures de stockage, et d'en faire la promotion auprès des producteurs d'aliments et de la population ;

DEMANDE aux Etats et gouvernements situés au nord de l'espace francophone à mettre en place sans tarder des mesures concrètes et ciblées visant à encourager les distributeurs et les consommateurs à réduire drastiquement le gaspillage d'aliments consommables et à favoriser les dons alimentaires ;

APPELLE l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à conclure au plus vite l'accord de partenariat envisagé avec la FAO.